

RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.09/23

Transparence et accès aux informations

M. Jordan Ali, PSD-JSJ

Le site internet de la Ville, sous la rubrique >Autorités politiques, dispose d'un espace dédié aux informations concernant le Conseil de Ville. Dans un souci constant d'améliorer la transparence et l'accès aux informations, cette rubrique a été récemment restructurée et offre ainsi une meilleure visibilité des informations s'y trouvant.

Vivre à Delémont	Tourisme, culture et loisirs	Autorités politiques	Développement durable et économie
Conseil de Ville (Législatif) <ul style="list-style-type: none">– Membres de la législature 2023-2027– Bureau du Conseil de Ville– Séances du Conseil de Ville<ul style="list-style-type: none">– Document unique pour la prochaine séance– Messages au Conseil de Ville	<ul style="list-style-type: none">– Interventions parlementaires<ul style="list-style-type: none">– Interventions déposées lors de la dernière séance– Résolutions– Questions écrites– Interpellations– Postulats– Mutans– Questions orales	<ul style="list-style-type: none">– Décisions du Conseil de Ville Commissions communales Conseil communal (Exécutif) <ul style="list-style-type: none">– Anciens maires Publications officielles	Recueil du droit communal Votations – élections <ul style="list-style-type: none">– Votations communales– Votations cantonales et fédérales– Elections communales

Y figurent notamment : la composition du législatif (membres du Conseil de Ville et du Bureau), ainsi que toutes les informations et les documents relatifs aux séances (dates, ordres du jour, procès-verbaux). Depuis la refonte du site en 2022, toutes les interventions des dix dernières années sont ordonnées dans une base de données spécifique figurant sous la rubrique > Autorités politiques > Interventions parlementaires. Désormais, il est possible d'accéder en un clic à chaque type d'intervention directement sous la rubrique > Interventions parlementaires.

Cette base de données permet d'avoir une vue globale des différentes interventions et un accès direct aux documents liés : texte de l'intervention parlementaire, son auteur, toutes les dates pertinentes (dépôt, préavis, développement, etc.), le préavis donné par l'exécutif, les procès-verbaux liés, ainsi que les réponses données à ces interventions.

Le moteur de recherche du site offre également la possibilité de limiter la recherche à ces documents-là, en sélectionnant l'onglet > Documents du législatif. La fonction recherche avancée permet, quant à elle, d'affiner encore la recherche par mots clés et par date.

Pages du site	Documents du législatif	Recherche avancée	
Groupe	Auteur	No	Objet
PS	RIBEAUD Marc		Emolument STEP

Par ailleurs, les décisions du Conseil de Ville sont également compilées à un emplacement dédié pour avoir une vue d'ensemble, en un coup d'œil (> Autorités politiques > Décisions du Conseil de Ville).

[Accueil](#) – [Autorités politiques](#) – [Conseil de Ville \(Législatif\)](#) – [Décisions du Conseil de Ville](#)

Décisions du Conseil de Ville

→ Décisions de la législature 2023-2027

En outre, tous les messages soumis au Conseil de Ville sont publiés sur le site internet, classés par date, ainsi que par thématique depuis cet été (budgets, CGVC, crédits et cautionnements, divers, messages au corps électoral, rapports, règlements) dans le but d'améliorer la recherche de ces documents (> Autorités politiques > Messages au Conseil de Ville).

Messages au Conseil de Ville

Législature 2023-2027

Par date de séance

Par thématique

Pour les documents antérieurs à 2013, il est demandé aux personnes intéressées de s'adresser au Secrétariat du Conseil de Ville qui est en mesure de mettre à disposition rapidement toutes les archives requises. Ces documents demeurent ainsi accessibles au public, sans surcharger le site internet.

Dans le cas de consultations publiques pour des projets majeurs, les documents sont également publiés sur le site internet (>Développement durable et économie > Grands projets). Exception faite d'éventuels plans hors formats qui seraient alors uniquement consultables à l'Administration communale. Cas échéant, cela serait mentionné sur le site.

Pour les documents adressés au Conseil de Ville sous embargo ou nécessitant de la confidentialité, l'espace réservé aux membres (Cloud/Nuage) permet de mettre tous les documents nécessaires à disposition des membres du Conseil de Ville uniquement.

Au vu de ce qui précède, les exigences consacrées à l'article 65 CPDT-JUNE, qui dispose que les dates, lieux des séances des législatifs communaux, leurs ordres du jour et les rapports à l'intention de leurs membres soient rendus publics, sont strictement respectées. Ne nous limitant toutefois pas aux exigences légales requises par la Convention intercantonale, le site internet de la Ville va plus loin en offrant aux élus et à la population un moteur de recherche efficace et des pages dédiées aux projets importants.

Partant, le Conseil communal considère la motion 5.09/23 réalisée de par les mesures concrètes mises en place.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 20 août 2024